C. G.V.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Cécile ROUAULT sophrologue EI, certifiée RNCP N°34546, propose des prestations de service dont l'activité principale est la Sophrologie référencée sous le code APE 8690 F « Activité de santé humaine non classée ailleurs à ambition « thérapeutique »

Ci-après dénommé : « Cécile ROUAULT sophrologue EI »
ou le Prestataire ; Et le ou les Client(s) bénéficiaire(s
(particuliers, entreprises ou institutions).

La lecture attentive et l'acceptation de ces conditions générales de vente sont une obligation avant toute réservation de prestations de service. Celles-ci en définissent les conditions. Cécile ROUAULT se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la séance.

CLAUSE GÉNÉRALE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous services réservés lors de la prise de rendez-vous en ligne, de la prise de rendez-vous téléphonique, de l'inscription à un atelier ou après acceptation d'un devis. Tout client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant d'avoir effectué sa prise de rendez-vous ou son inscription.
La prise de rendez-vous ou l'inscription entraîne l'adhésion du client aux CGV et leur acceptation sans réserve.

ARTICLE 1 – Champs d'applications

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations proposées par Cécile ROUAULT sophrologue EI. Les séances proposées sont celles qui figurent sur le site internet de Cécile ROUAULT (www.sophrologue-sautron-nantes.fr).
Les services individuels et collectifs suivants sont proposés par Cécile ROUAULT sophrologue EI :
- Séances de sophrologie individuelles
- Séances de sophrologie collectives
- Séances ou ateliers de sophrologie sur différents thèmes auprès des entreprises, collectivités, établissements collectifs sans que cela soit limitatif.

ARTICLE 2 – Mentions légales

Les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont assimilables ni aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique et au décret n°96-879 du 8 octobre 1996.

ARTICLE 3 – Réservation

Le client peut passer par koalendar.com ; https://koalendar.com/e/votre-seance-de-sophrologie (lien « Prendre rendez-vous » sur le site internet www.sophrologue-sautron-nantes.fr); pour réserver une ou plusieurs prestations, il doit alors obligatoirement suivre le processus de réservation suivant :
• Choix de la prestation « Votre séance de sophrologie avec Cécile Rouault » et acceptation du prix
• Choix de la date et de l'heure
• Fournir prénom, nom et son e-mail personnel

Le client peut également prendre rendez-vous par téléphone en contactant Cécile ROUAULT au 06 60 18 39 47 ou par mail cr.sophrosautron@gmail.com

ARTICLE 4 – Prix, moyens et conditions de paiement

Les prix indiqués sur le site internet et en annexe, sont exprimés en euros « TVA non applicable, Article 293 B-I du CGI ». Cécile ROUAULT se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site www.sophrologue-sautron-nantes.fr le jour de la réservation sera le seul applicable au Client.

Prestations aux particuliers :

Le prix d'une séance au cabinet est exigible à l'issue de la prestation de la dite séance pour le ou les particulier(s). Le paiement se fera en espèces, virement à l'avance ou par chèque (Banque France Métropolitaine uniquement) libellé à l'ordre de Cécile ROUAULT EI. L'encaissement est effectué à réception du chèque. Une facture pourra vous être adressée par mail, au plus tard sous trente jours, si vous le souhaitez. Toute séance de sophrologie commencée est due dans sa totalité.
Dans le cas d'une séance par visio (sur demande), le paiement est accepté uniquement par virement qui doit être effectué dans les 4 jours précédant la séance. Si le virement est effectué à partir du lendemain du jour de la séance, les frais de pénalité de 12% s'appliqueront automatiquement.
Tout rendez-vous non décommandé 24h avant le début de la séance, sera facturé.

Prestations aux entreprises :

La prestation sera contractualisée après acceptation d'un devis précisant les Conditions Générales de Vente. Le règlement de la commande sera effectué de manière suivante :
- 35% à la signature du devis (qui vaut bon de commande)
- Le solde à l'issue du dernier atelier de formation.

ARTICLE 5 – Fourniture des prestations

La prestation débutera au moment de la prise en charge du particulier sur le lieu de la séance de sophrologie (au cabinet : 2 avenue des Camélias 44360 Saint-Etienne-de-Montluc) ou sur le lieu de l'association, du comité d'entreprise, de la collectivité… et à l'heure du rendez-vous convenu mutuellement.
Les séances s'achèveront à la fin de celles-ci. Au bout d'environ 1 heure (1 heure 30 la première séance) pour les séances individuelles, et de 45 min à 1h30 pour les séances collectives selon les besoins collectifs. La durée des séances sera contractualisée pour les associations, comités d'entreprise et collectivités.

ARTICLE 6 – Annulation et report d'un rendez-vous

Toute annulation d'un rendez-vous, non signalée par le ou les Client bénéficiaires(s) moins de 24h avant la date prévue, oblige comme dédommagement, la facturation d'une prestation complète, ainsi que définie par les conditions générales de vente.
Le report d'un rendez-vous est possible sous réserve de prévenir Cécile ROUAULT plus de 24h avant la date prévue, par mail cr.sophrosautron@gmail.com ou par téléphone au 06 60 18 39 47.

ARTICLE 7 – Assurances

L'activité de Cécile ROUAULT est couverte par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle à jour, adaptée à ses prestations. Contrat AXA N° 5661127104

ARTICLE 8 – Protection des informations personnelles & R.G.P.D.

Cécile ROUAULT s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le ou les bénéficiaires(s), lors des séances de sophrologie. Cette confidentialité est gérée dans le respect de la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978.
Conformément à cette loi, le Client pourra exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande par courrier électronique à l'adresse « cr.sophrosautron@gmail.com » ou par courrier postal à l'adresse Cécile ROUAULT – 2 avenue des Camélias, 44360 Saint-Etienne-de-Montluc

ARTICLE 9 – Code de déontologie

Cécile ROUAULT est tenue de garder le secret professionnel sur toutes les informations concernant le Client et s'engage à ne dévoiler aucune information qui pourrait lui être communiquée au cours des séances. Consciente de sa position, Cécile ROUAULT s'interdit d'exercer tout abus d'influence, et s'engage à ne pas exploiter à titre personnel ses relations avec le Client. Cécile ROUAULT s'engage à exercer dans le plein respect de la législation en vigueur. Toutes ses interventions sont menées de manière responsable et éthique, en respectant en tout temps la dignité, la responsabilité, l'intégrité et l'autonomie du Client. Cécile ROUAULT est membre de la Chambre Syndicale de la Sophrologie et respecte entièrement le code de déontologie des sophrologues. Ce code peut être visionné à l'adresse

internet suivante : http://www.chambre-syndicale-sophrologie.fr/la-chambre/deontologie-sophrologie/

ARTICLE 10 – Archivages – Preuve

Cécile ROUAULT archivera les factures conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil. Les dossiers personnels du ou des particulier(s) seront conservés. Les registres informatisés de Cécile ROUAULT seront considérés par les parties comme preuve des communications et transactions intervenus entre les parties.

ARTICLE 11 – Propriété intellectuelle

Tous les documents, textes, enregistrements et autres informations (images, photos) sont la propriété exclusive de Mme Cécile ROUAULT. Toute représentation totale ou partielle de ce site, des supports et des enregistrement transmis est soumise à l'autorisation préalable, écrite et expresse de Mme Cécile ROUAULT. A ce titre, la reproduction et la diffusion sans autorisation préalable de Mme Cécile ROUAULT sont interdites conformément aux dispositions de l'article L.122 -4 du code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 12 – Droit applicable & Litiges

Depuis le 1er juillet 2016, les sophrologues ont l'obligation de proposer gratuitement à leur client un service de médiation à la consommation en cas de litige. Conformément à l'article L641-1 du code de la consommation. Vous pouvez en cas de litige demander à votre Sophrologue à saisir le Médiateur suivant auprès duquel il est inscrit :

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : https://www.medconsodev.eu ou par voie postale en écrivant à MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT – Immeuble l'horizon – Esplanade de France – 3 rue J.Constant Milleret – 42000 Saint-Etienne.

A défaut d'avoir pu établir une médiation avec le Médiateur référencé ci -dessus, les présentes Conditions Générales de Ventes sont soumises à la Loi Française ainsi que tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation. En cas de litiges, le seul Tribunal Compétent sera celui où se trouve le Siège Social du sophrologue.

AVERTISSEMENT

Un sophrologue n'est pas un psychothérapeute ni un professionnel de santé : il n'est pas habilité et formé pour diagnostiquer et prendre en charge des troubles pathologiques ou médicaux. La sophrologie est une technique qui a largement fourni les preuves de son efficacité. Le sophrologue met à disposition une démarche, des exercices, dont chacun peut user librement en étant toujours l'acteur de son cheminement. Néanmoins, de nombreux paramètres entrant en ligne de compte, il est possible que le ou les Client(s) n'en obtiennent pas les résultats escomptés ; aucune garantie ne peut être donnée quant au succès susceptible d'être obtenu en pratiquant les techniques de sophrologie. Pour atteindre certains objectifs, des exercices physiques légers et adaptés (de relaxation dynamique) peuvent être proposés. Si le Client les accepte, il est de sa responsabilité de s'assurer qu'il n'a pas de contre-indications médicales à la pratique d'une activité physique correspondante. Il garantit Cécile ROUAULT contre tout recours à ce titre. Si le moindre doute subsiste dans l'esprit du Client concernant ses aptitudes physiques, il lui appartient d'en alerter Cécile Rouault et de consulter son praticien de santé habituel pour s'en assurer.

Il est à noter également que les séances de sophrologie, ne peuvent, en aucun cas, remplacer des soins médicaux. La sophrologie ne se substitue en aucun cas à un avis et un suivi médical.

ANNEXES

Honoraires 2026 des Prestations Non conventionnées

« TVA non applicable, Article 293 B-I du CGI »

Individuels : 60 euros la séance d'1h (1h30 la 1ère séance lors d'un suivi)

Lors des accompagnements de Cécile Rouault, vous bénéficiez de :
La définition de **votre objectif** et la **découverte de la sophrologie** lors de la 1ère séance, la mise en place d'un **protocole adapté à votre objectif et à votre personnalité, l**e suivi personnalisé de votre progression à **votre rythme, l**a mise à disposition d'**enregistrements audio** des exercices proposés à chaque séance pour pratiquer facilement en toute autonomie, le **bilan** de fin d'accompagnement.

Une facture acquittée de votre séance du jour vous est adressée par mail sur demande.

Renseignez-vous auprès de votre Mutuelle Santé. De plus en plus de mutuelles participent fréquemment aux frais de séances de sophrologie. Cette note d'honoraires vous servira de justificatif.

Entreprises / Collectivités : sur devis (réponse dans les 48h)

Extraits des Articles du Code de la Consommation sur le droit au délai de rétractation

Articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation
Rétractation :
14 jours à compter de la conclusion du contrat.
Délai porté à 12 mois en cas d'absence d'information sur l'existence du droit (article L.221-20 du même code).
Si l'information est donnée pendant cette prolongation, le délai de 14 jours court à compter de sa réception par le consommateur.
Prestations de services pleinement exécutées :
Exclusion du droit de rétractation si service pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation (article L. 221- 28 du même code).
Commencement d'exécution de prestation avant la fin du délai de rétractation, sur demande expresse du consommateur
(Article L. 221-25 du même code) : Possible rétractation avec versement au professionnel du montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (montant proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat).
Aucune somme due si la demande expresse d'exécution n'a pas été recueillie ou si non-respect de l'obligation d'information précontractuelle sur lesdits frais (article L. 221-5 du même code).

Je reconnais avoir été parfaitement informé (e) des Conditions Générales de Vente, des prestations proposées par Mme Cécile ROUAULT, Sophrologue, des tarifs proposés à ce jour et qui me seront appliqués, de mon droit à ma possibilité de rétractation dans un délai de 14 jours avant l'exécution de toute prestation sauf pour moi à renoncer expressément à ce délai permettant l'exécution des prestations conformément à ma demande immédiatement.

Date et Signature revêtue de la mention « **Bon pour Accord** » avec ajout éventuel de la mention : « **Je renonce expressément au délai de rétractation de 14 jours et demande l'exécution des prestations prévues dès ce jour** ».

Nom : Prénom : Signature :
(Ce document contient 4 Pages)